

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2001)
Heft: 3

Artikel: Les cantons se mobilisent pour SuisseEnergie
Autor: Jud, Thomas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Stratégies des cantons

Dans le cadre d'Energie 2000, l'Office fédéral de l'énergie s'est félicité de l'engagement des cantons et des communes pour une politique énergétique fructueuse. Cette participation active est la condition de réussite du programme Suisse-Energie lancé le 30 janvier 2001. Pour tenir compte des particularismes, les cantons sont davantage impliqués et intégrés dans les processus de décision, notamment dans le domaine des collectivités publiques et du secteur des bâtiments. Les Offices cantonaux sont engagés directement dans les activités axées sur les communes (SuisseEnergie pour les communes, anciennement *L'énergie dans la cité*) et auprès d'energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie).

La nouvelle loi sur l'énergie accorde plus de compétences et de tâches aux cantons, plus particulièrement dans le domaine du bâtiment et dans l'organisation de leurs propres programmes d'encouragement. Par souci d'harmonisation de diverses activités (objectifs, prescriptions, évaluation, controlling, etc.),

la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) entérinait le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC).

Evoquer les engagements des services cantonaux de l'énergie tient de la gageure tant les actions sont multiples, différentes et efficaces. En voici quelques exemples:

- Construction MINERGIE / VD (voir page 4 + 5)
- Comptabilité énergétique / FR (voir page 7)
- Isérables et le chauffage au bois / VS (voir page 8 + 9)
- La mobilité / GE (voir page 10).

Afin d'encourager les propriétaires aux investissements nécessaires, il est particulièrement judicieux de prendre connaissance des soutiens financiers proposés par les différents services romands et ceci dans les différents secteurs énergétiques.

Pour des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le Service de l'énergie de votre canton (voir page 2).



Les cantons se mobilisent pour SuisseEnergie



La Confédération, les cantons et l'économie se sont dotés, avec le programme SuisseEnergie, d'un instrument de premier ordre pour diminuer les émissions de CO₂ et les nuisances dues aux substances polluantes libérées

dans l'atmosphère. Ce programme représente

une étape majeure sur la voie du développement durable et il sera déterminant pour atteindre nos objectifs en politique du climat (protocole de Kyoto, loi sur le CO₂).

La politique énergétique des cantons est décisive pour la réalisation de SuisseEnergie, dans le secteur du bâtiment en particulier. D'où la nécessité d'une collaboration étroite et d'une bonne coordination entre Berne et les cantons. En effet, la Confédération et les cantons ont pour tâche de pratiquer un partenariat fondé sur la confiance réciproque: il s'agit de discuter ouvertement les divers points de vue et souhaits, de

viser des solutions consensuelles et de les mettre en pratique, autant que possible. Car ce n'est qu'ensemble que nous atteindrons les objectifs d'une politique énergétique durable. Le présent numéro d'énergie extra illustre la diversité et l'ampleur des activités déployées par les cantons en faveur d'une politique durable. Ceux-ci ont adopté une charte stratégique et ils entendent assumer leurs responsabilités en vue du succès de SuisseEnergie. On ne saurait trop insister sur l'importance du standard MINERGIE dans la mise en œuvre de cette stratégie. Le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) jette en outre des bases utiles à l'harmonisation des prescriptions cantonales.

L'Office fédéral de l'énergie en profite pour remercier les cantons de leur réel engagement, duquel dépendra dans une large mesure le succès du programme SuisseEnergie.

Thomas Jud

Section Collectivités publiques et bâtiments, OFEN